ATELIER SUR LES ENERGIES MODERNES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

16 AU 18 JUILLET 2003 **DOUALA, Cameroun**

DISCOURS DE M. Rodolphe RAMANANTSOA, Directeur de l'Energie MADAGASCAR

Excellence, Monsieur Le Premier Ministre, Excellences, Messieurs Les Ministres Mesdames et Messieurs, Honorables invités,

C'est pour moi un réel plaisir et un insigne honneur de prendre la parole à cet atelier sur « Les Energies Modernes et Réduction de la Pauvreté ».

C'est un plaisir car je m'adresse à une assemblée de haute personnalité, de partenaires internationaux oeuvrant pour une cause commune qu'est « la réduction de la pauvreté sur le Continent Africain. »

C'est aussi un honneur, non seulement pour moi, mais pour Madagascar d'avoir été invité à cet atelier visant à joindre nos efforts communs pour le développement durable des énergies modernes dans la réduction de la pauvreté. Aussi, voudrais-je remercier au nom de la Délégation Malgache les organisateurs, notamment le PNUD et la Banque Mondiale qui en sont les premiers artisans.

En ce qui concerne Madagascar, la politique actuelle suivie par le Gouvernement Malgache, est axée sur le développement rapide et durable dans l'objectif de réduire de moitié en 10 ans le taux de pauvreté.

(L'Energie et la lutte contre la pauvreté)

Le développement durable ne pourra se réaliser que si les conditions de vie de la population ne soient améliorées. Cette amélioration nécessite l'accès rapide de tout un chacun à un minimum de services de base, à savoir : la nourriture, la santé, l'eau, l'éducation, les routes, la télécommunication, et surtout l'énergie.

Jusqu'à maintenant, il est à noter que l'énergie n'est pas explicitement prise en compte dans les initiatives de la lutte contre la pauvreté, alors que pour les plus démunies, elle est indispensable à la satisfaction de leurs besoins quotidiens. Sa

rareté et son coût relativement élevé aggravent davantage la pauvreté à Madagascar.

En effet, le bois est la principale source d'énergie utilisée par une grande partie des ménages malgaches pour leur besoin quotidien (éclairage, cuisson...). Cette situation favorise la déforestation et partant la dégradation de l'environnement. C'est pourquoi, le Gouvernement se propose d'accélérer la substitution de ces sources d'énergies par d'autres, telles que le solaire, l'éolienne, la biomasse, l'hydroélectricité et le gaz butane.

<u>L'Energie et la Promotion du secteur privé</u>

Il apparaît aujourd'hui que la présence d'un seul intervenant n'est plus suffisante pour assurer l'efficacité et le plein essor d'un secteur qui constitue l'un des facteurs essentiels du développement économique et social.

La libéralisation des activités de production, et de distribution de l'électricité, matérialisé par la Loi N° 98-032 du 20 janvier 1999, va mettre fin progressivement au monopole de l'Etat et favorisera le nouveau concept de partenariat public-privé.

Ce nouveau concept de partenariat conjugué avec le nouveau cadre de travail avec les Bailleurs de fonds sera renforcé pour atteindre une croissance économique continue et rapide de Madagascar.

Ainsi, la réforme a pour but d'ouvrir le marché malgache de l'électricité à de nouveaux opérateurs. Cette politique permet, d'une part, de relayer progressivement l'Etat malgache dans le financement de l'infrastructure électrique du pays et, d'autre part, d'améliorer la qualité et l'efficacité du service offert aux usagers par le jeu de la concurrence.

Cette réforme institue un régime d'Autorisations ou de Concessions après mise en concurrence préalable ou sur la base de candidatures spontanées. Les investissements réalisés au sein du secteur seront sécurisés afin de répondre aux attentes minimales des investisseurs privés potentiels et de leurs prêteurs.

<u>L'Energie, la Bonne gouvernance et la Transparence</u>:

Pour assurer la transparence nécessaire au bon fonctionnement du secteur, l'Office de Régulation de l'Electricité instauré par la Loi, jouera le rôle d'interface entre les opérateurs et l'Etat. Il sera chargé de déterminer et publier les tarifs de l'électricité, de surveiller le respect des normes de qualité de service, d'effectuer toutes les investigations qu'il juge nécessaire pour faire respecter les

dispositions légales et réglementaires régissant le secteur, à prononcer des injonctions et des sanctions.

Par ailleurs, une Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER) sera mise en place. Elle aura pour rôle de :

- promouvoir la fourniture de services de modernisation, tels que l'électrification rurale ou la téléphonie exécutée par des opérateurs privés
- superviser les projets d'ER financés avec son appui,
- fournir l'assistance technique et établir des normes techniques de moindre coût pour l'ER, et
- assurer le suivi et évaluation socio-économique et environnemental du programme.

L'Energie et l'Economie

L'enjeu actuel est la recherche de la taille critique optimale financière à travers le poids des critères de rentabilité à court et moyen termes.

L'Energie et l'Environnement

Aujourd'hui, pour ne pas revivre les dernières décennies fastidieuses et avant l'épuisement ou la pollution des ressources de la terre, il est impératif de concilier la poursuite d'une politique énergétique soutenue avec la réduction de ses impacts négatifs sur l'environnement et la santé. L'objectif est, en fait, de promouvoir des solutions profitables à tous pour les années à venir et donc pour nos futures générations. Ce qui rejoint d'ailleurs les recommandations du Sommet de Johannesburg.

Les efforts seront axés entre autres sur :

- la revalorisation des déchets (ménagers, industriels ou agro-alimentaires) à des fins énergétiques,
- la maîtrise de la consommation d'énergie,
- le développement du management environnemental dans les entreprises et les collectivités par la promotion des éco-produits,
- l'utilisation d'énergies renouvelables en substitution des énergies traditionnelles.

<u>L'Energie et le Développement rapide</u>

Environ, 98% des ménages en milieu rural malgache ne disposent pas jusqu'à ce jour de l'électricité. Une attention particulière sera donc accordée au développement de l'électrification dans les zones non ou mal desservies.

Compte tenu de cette situation, le Gouvernement replace la problématique de

l'électrification rurale comme parmi les priorités nationales sans laquelle les efforts de développement des autres secteurs clés comme la santé, l'éducation, la route resteraient vains.

L'objectif principal est d'accélérer le développement de l'électricité dans les zones rurales et dans certaines zones périurbaines au rythme de 25.000 ménages raccordés, en moyenne par an et en mettant en place une structure qui devra assurer sa pérennité.

Le Ministère de l'Energie et des Mines a élaboré un Schéma Directeur d'électrification rurale avec les mécanismes de financement et de gestion des investissements ainsi que les normes techniques des installations et des exploitations en milieu rural. Cette approche permettrait d'inciter les opérateurs privés à s'intéresser au marché de l'électricité rurale et d'accélérer en conséquence l'électrification du pays.

Comme l'investissement global nécessaire pour l'électrification pour les 15 prochaines années est immense, environ 602 Millions de USD, l'exécution du programme va s'appuyer sur l'initiative des privés avec le concours du Gouvernement sous la formule de subventions d'équipement, le Fonds National de l'Electricité, dans les zones où les opérations d'électrification ne sont pas rentables. Ce Fonds assurera le financement du programme d'ER d'une manière durable et permettrait de maintenir un tarif raisonnable de l'électricité

Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, je souhaite que cet atelier soit pour les participants une occasion d'information mutuelle et enrichissante, ainsi que d'échanges d'expériences positives ou négatives pour mieux apprécier les stratégies de réduction de la pauvreté par une contribution significative du secteur énergétique.

Je vous remercie de votre aimable attention.